



## **Réponse à la Demande d'Éclaircissements**

"Projet pilote régional sur l'économie circulaire. Transition vers une économie circulaire à énergie propre par l'optimisation des chaînes de valeur à forte intensité énergétique dans les secteurs à fort impact"

Services de conseil pour les études de base et la sélection  
des chaînes de valeur

**Cabinet Internationale de Conseil**

**26 octobre, 2023**



**"Projet pilote régional sur l'économie circulaire. Transition vers une économie circulaire à énergie propre par l'optimisation des chaînes de valeur à forte intensité énergétique dans les secteurs à fort impact"**

**Services de conseil pour les études de base et la sélection des chaînes de valeur**

<b>No.</b>	<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
<b>1</b>	Le projet relatif à l'économie circulaire au Niger, au Nigéria, au Sénégal, au Bénin/ Ma question porte sur le Niger, et plus précisément sur sa situation politique au sein de la CEDEAO. Votre projet se déroulera-t-il malgré tout dans ce pays ?	Le Niger, comme le Burkina Faso, le Mali et la Guinée sont actuellement des pays sanctionnés dans la région de la CEDEAO. Il existe différents niveaux de sanctions et, par conséquent, le CEREEC a travaillé avec ses parties prenantes au Burkina Faso et au Mali, car les sanctions de la CEDEAO à l'encontre de ces deux membres n'empêchent pas les engagements avec les acteurs du secteur de l'énergie. Jusqu'à la récente chute du régime civil au Niger, nous avons également travaillé avec des partenaires dans ce pays. Il est conseillé aux soumissionnaires d'inclure le Niger dans leurs propositions tout en gardant à l'esprit que le début des tâches dans le pays dépend de l'assouplissement ou de la levée complète des sanctions de la CEDEAO.
<b>2</b>	Cet appel d'offres est-il ouvert aux entreprises ou aux groupes de consultants ?	Oui, c'est le cas. Les termes de référence indiquent les profils minimums requis pour l'équipe, mais ce nombre n'est qu'indicatif. Toutefois, n'oubliez pas que les propositions seront évaluées en fonction de leur qualité technique et de leur offre financière.
<b>3</b>	Le nombre de jours par consultant est-il indicatif du budget maximum pour le temps professionnel, compte tenu du fait que nous pourrions avoir besoin d'impliquer du personnel supplémentaire, potentiellement plus junior, de notre équipe de recherche pour l'étude de base ?	Le nombre de jours est une estimation du nombre maximum de jours. Toutefois, le dépassement du nombre d'heures stipulé par professionnel ne constituera pas un critère de disqualification pour les candidats.
<b>4</b>	Quelle est la flexibilité du profil de l'équipe ? Pouvons-nous travailler avec un consultant maîtrisant à la fois l'anglais et le français pour l'examen des documents et les consultations, tout en faisant appel à d'autres membres de notre équipe pour les autres compétences nécessaires ?	Oui, cette exigence est flexible. Toutefois, l'équipe doit compter au moins une personne parlant couramment les deux langues, l'anglais et le français.



5	En ce qui concerne les réunions des parties prenantes nationales, sont-elles censées se dérouler dans un lieu central où toutes les parties prenantes se réunissent, ou peuvent-elles être organisées individuellement ou dans les institutions concernées, en fonction de la convenance des parties prenantes ?	Il y aura une réunion virtuelle d'introduction suivie de consultations qui peuvent être menées individuellement entre le consultant et chaque partie prenante. Les parties prenantes de chaque pays se réuniront à nouveau avec le consultant pour commenter et valider les rapports produits. Le consultant doit tenir compte du fait que ces réunions se dérouleront virtuellement, mais il doit également prévoir un voyage dans chacun des pays pour rencontrer les parties prenantes et/ou organiser des activités de collecte de données.
6	Est-il acceptable d'organiser ces réunions par téléphone si c'est plus pratique pour les personnes interrogées ?	Voir la réponse précédente. En cas de réunions par téléphone, un compte rendu de la conversation doit être produit.
7	Si des réunions centralisées sont nécessaires, quelle est la durée prévue (une demi-journée, une journée, etc.) ?	Les réunions nationales pour la validation des rapports dureront une journée. Il s'agit d'une estimation qui dépendra des discussions avec les parties prenantes au cours de la mission et de la complexité du rapport produit.
8	Pour l'étude en objet, il est indiqué que la durée totale de la mission sera d'environ 50 jours ouvrables, répartis comme suit : • Expert 1 – 35 Jours • Expert 2 - 15 jours Merci de nous préciser si c'est les 50 jours indiqué comme durée de la mission est une durée calendaire ou une charge en JH réparti entre les 2 experts : expert 1 : 35 JH et Expert 2 : 15 JH.	. Il s'agit d'une durée en JH répartie sur la durée minimale stipulée dans les termes de référence (voir tableau ci-dessous) :  Réunion de lancement: Réunion organisée une semaine après l'attribution du marché. Livrable 1: Rapport Initial Report - 4 semaines après la réunion de lancement Livrable 2: Étude de base après la collecte des données - 6 semaines après l'approbation des 16 chaînes de valeur Livrable 3: Rapport final d'évaluation des lacunes - 4 semaines après l'approbation de l'étude de base
9	Nous avons prévu d'autres consultants en plus des experts 1 et 2, cela nous permettra de savoir s'il faut s'en tenir à ces 2 experts.	Le nombre d'experts indiqué est un critère minimum et peut être complété par d'autres experts, mais veuillez noter que les propositions seront également évaluées sur la base de la compétitivité de leur offre financière.



10	Notamment le chef de mission peut-il être différent de l'expert en énergie?	Cela est possible dès que l'expert en énergie est impliqué dans la communication avec les parties prenantes et dans le cas de l'organisation de visites sur le terrain pour aider ou coordonner la collecte de données.
11	Si nous devons établir un partenariat avec ( <b>partenaire basé en dehors de l'Afrique</b> ) dans le cadre de l'appel actuel ("Services de conseil pour les études de base et la sélection des chaînes de valeur"). Le ( <b>Partenaire basé en dehors de l'Afrique</b> ) peut-il continuer à être l'investigateur principal (IP) ou l'IP doit-il venir d'une institution africaine ?	Il n'y a pas de restrictions quant à l'origine/la nationalité de la société de conseil, pour autant qu'elle puisse démontrer qu'elle possède l'expérience requise dans les termes de référence, section 5.
12	Quel est le budget minimum et maximum à demander dans le cadre de l'appel actuel ?	Aucune limite minimale ou maximale n'a été fixée pour l'offre financière dans le cadre de cet appel d'offres. Cependant, les propositions seront évaluées en fonction de leur compétitivité financière, parmi d'autres critères inclus dans le cahier des charges (section 8).
13	Pour les visites terrain, vous pouvez nous préciser si la ligne honoraire sera séparé de la ligne frais de déplacement et est-ce que vous avez des standards à appliquer pour les billets d'avion, per diem et frais d'hôtel?	Pour les visites terrain, c'est à vous de proposer les honoraires, prix pour les billets d'avion et frais de déplacement selon vos standards.
14	Nous avons prévu comme experts : 2 experts en chaine de valeur dont le chef de mission, l'expert énergie et l'expert environnement. Si nous prévoyons 2 experts par pays pour un déplacement de 5 jours par pays, nous sommes à une charge de 40 Jours Homme en raison de 10 JH par expert donc 20 JH pour les experts énergie et environnement à défalquer des 50 JH indiqué dans les TDR.	Dans les TdR, on a spécifié une estimation de 50 JH seulement pour le travail a domicile. Néanmoins, Il s'agit d'une estimation. Veuillez proposer deux lignes séparees dans votre offre financière, une pour le travail à domicile et autre ligne pour les frais de déplacement.



**15** J'aimerais en fait savoir s'il est possible de postuler comme consultant individuel ou faut-il forcément un cabinet ou une société ?

Je suis en effet consultant énergétique réunissant les attentes des TDR pour le Chef d'équipe / Expert en énergie.

Si c'est possible, je peux en effet soumettre ma candidature à titre de consultant individuel (avec une identification fiscale bien précise) aux TDR. Je mettrai alors dans mon équipe, comme associé, le second expert.

Je vous confirme que vous pouvez postuler comme consultant individuel mais vous devez préciser les compétences du deuxième expert et inclure son CV dans la candidature. Il serait aussi recommandable, en ce cas, d'inclure une lettre d'engagement du deuxième expert.